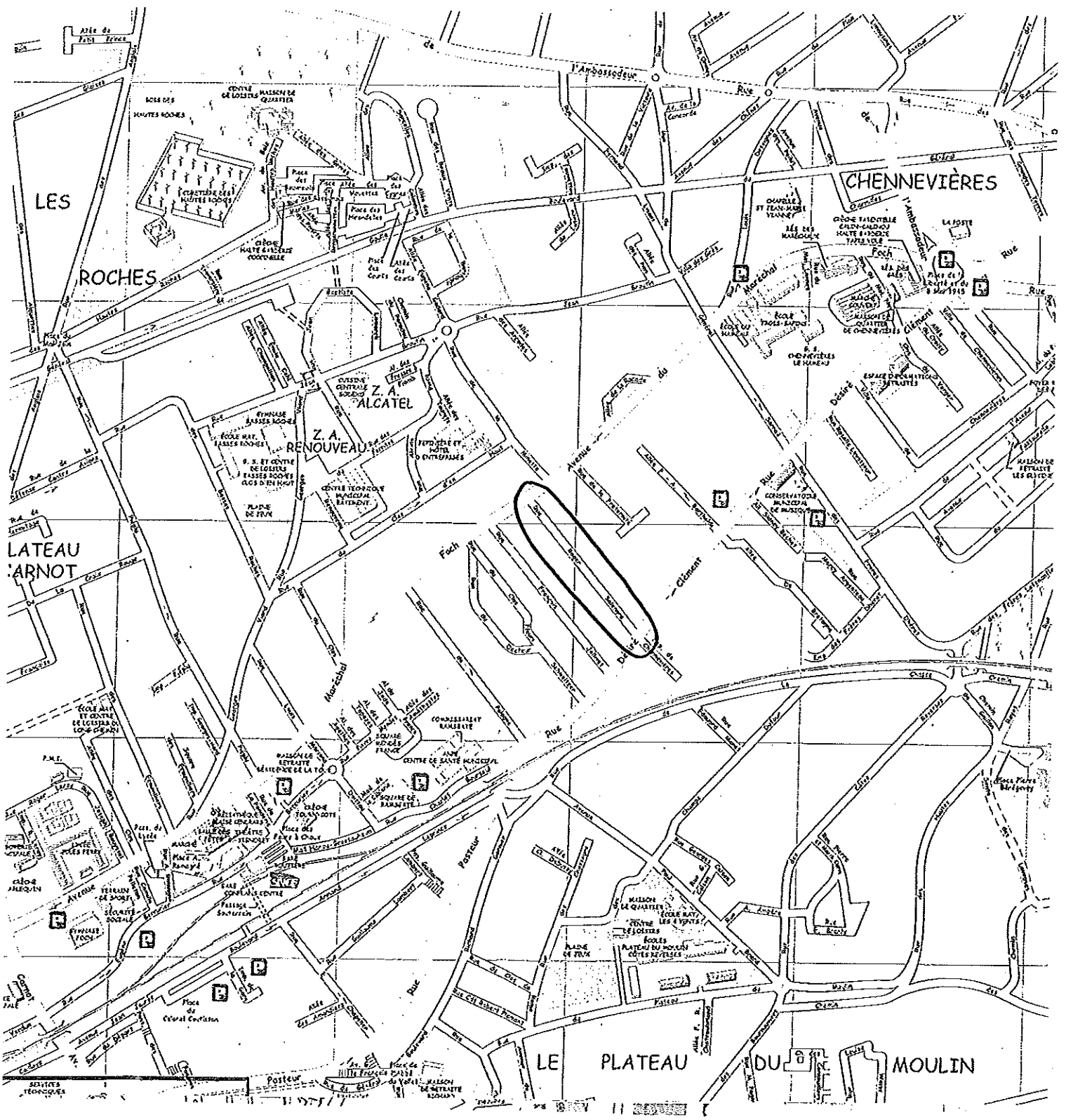


Conseil Municipal du 6 décembre 2010  
Annexe délibération n°9  
Plan d'alignement rue Roger Salengro

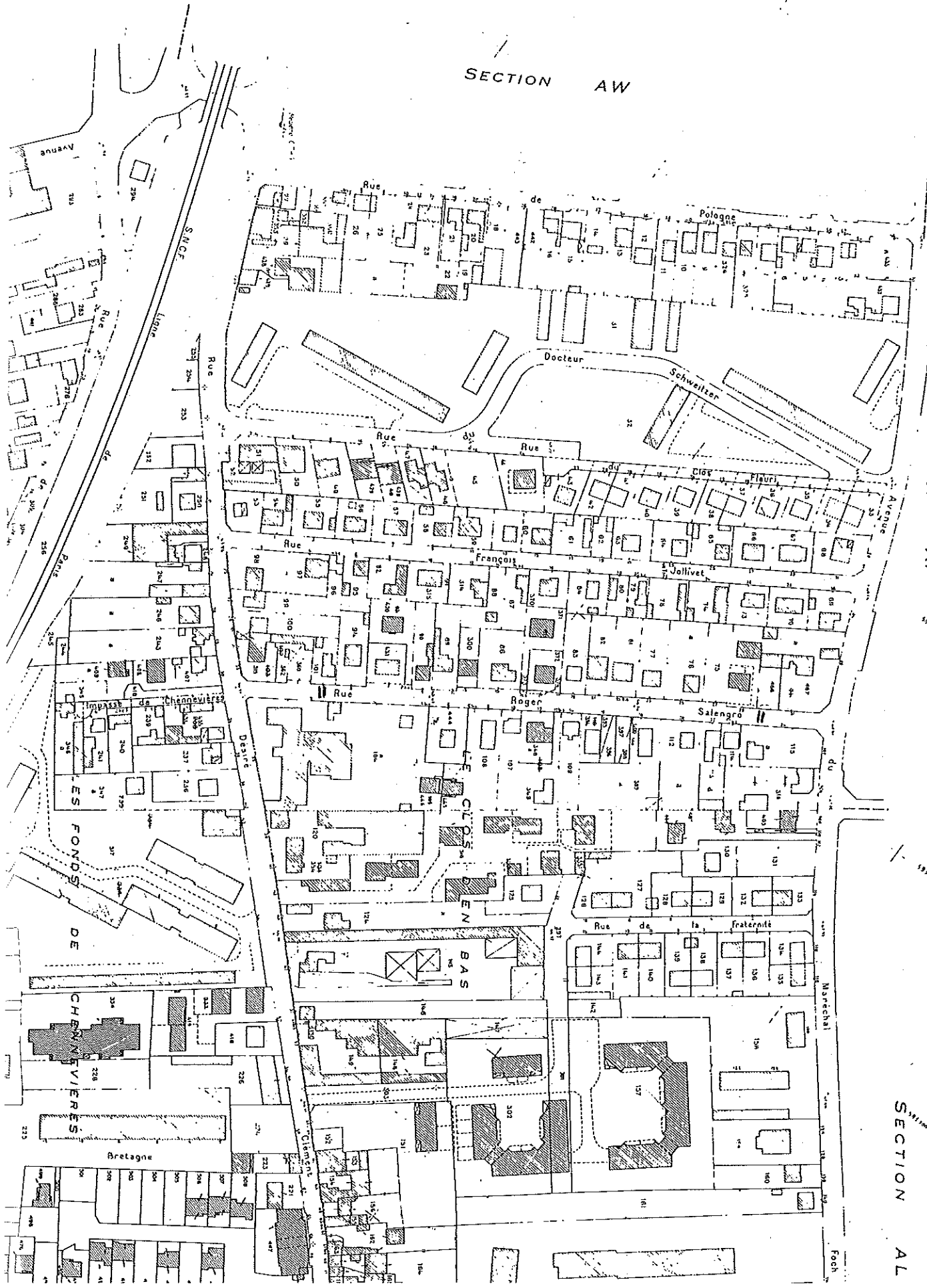


SECTION AW

SECTION AI

CONFLANS - S<sup>T</sup>E HONORINE

SECTION AL



## Conclusions du Comité d'Enquêteur

A Couffans s<sup>t</sup> Honorine, le hameau de chemineux était, il y a moins d'un siècle, une zone rurale occupée par des fermes, dont les habitants voulaient ignorer le nouvel essor économique que connaît la ville badoise avec l'importance croissante de l'activité fluviale.

La démographie galopante qui a suivi la première guerre d'une part, les lois de l'époque qui ont encouragé l'accès à la propriété d'autre part, ont eu pour conséquence que ces fermes se sont, les unes après les autres, transformées en habitation et les terrains en dépendant furent la base de nombreux lotissements.

A ce jour ~~est~~ ce lieu est un quartier de ville dans lequel se trouve notamment la rue Roger Salengro.

Cette dernière est l'objet d'une circulation intense de trams sur le circuit d'une ligne de bus et supporte un stationnement sauvage car non réglementé.

La ville de COUFFANS-STE-HONORINE envisage la réfection intégrale de cette rue par la confection d'une nouvelle chaussée de trottoirs, l'enfouissement des réseaux électriques. Pour ce faire, il est indispensable que l'intégralité de la voie soit du Domaine Public Communal, ce qui nécessitera l'acquisition des emprises non encore régularisées.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2010

Vu l'avis de Monsieur le Maire de Couffans s<sup>t</sup> Honorine du 25 août 2010

Vues les pièces du dossier

Attendu que les formalités réglementaires de publication et d'affichage ont été régulièrement respectées

Attendu que des personnes reçues par le comité d'enquêteur ont véritablement approuvé l'initiative communale mais n'ont pas cru devoir co-signer leur avis sur le registre d'enquête

Attendu que toutes les mentions figurant au registre ne remettent pas en cause le principe de l'alignement, certaines l'approuvant même, mais sont soit des mutations d'adresses, soit des demandes

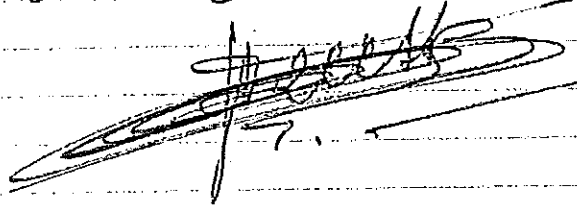
de renseignements sur la nature et les dates de réalisation des travaux à intervenir

Attendu qu'aucun courrier n'a été adressé tout en Mairie qui est mon domicile personnel

PAR CES MOTIFS Je souhais que DECESE sur  
Géomètre Expert DPLG Commisair, Enquêteur donne  
un AVIS FAVORABLE à l'établissement du plan  
d'alignement de la rue ROZE SALEMRO tel que  
représenté en les pièces annexes au dossier d'enquête,  
suggère une réunion d'information ou une publication  
dans le journal communal ou des réponses individuelles  
aux riverains de cette rue pour les informer plus  
précisément des travaux prévus.

Fait à Deste

Le 5 Octobre 2010



12 Octobre 2010  
à M. le Maire de CONFLANS ST HONORINE

(voir mentions de culture en page 21)

MAIRIE DE CONFLANS ST HONORINE  
10, rue de la République  
54120 CONFLANS ST HONORINE

à la page 22.



CONFLANS  
SAINTE-HONORINE

EXTRAIT DU REGISTRE

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 39

N° 9

L'an deux mil dix, le six décembre à vingt et une heures, Salle des Mariages,

Le Conseil Municipal de la Commune de Conflans-Sainte-Honorine, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de :  
M. ESNOL, Maire.

**Présents :** A. BUNOUT, M. RIDEREAU, J.P. LACOMBE, V. LEHMANN, F. BARRAUD, C. GAGNAIRE, A.M. PIN, G. HAYEZ, F. TOQUE, F. HATIK, V. CLOUS, J. VINOUBE, J. HAMEL, R. GRISET, A. LOISELET, J. FRALEUX, E. WILTHIEN, C. QUENET, S. TORRES, F. LACROUX, C. PARIS, J. LEGIEC, J. DELAUNAY, S. MAGNOUX, M. RIFAUT, S. SIMONIN, J.F. CAMPION, J. VERMEILLE, M. BAECKEROOT, G. ETIENNE, formant la majorité des membres en exercice.

**Pouvoirs de :** A. BOUREZG à J. DELAUNAY, S. GOZLAN à J.P. LACOMBE, J.P. HUCHON à P. ESNOL, M. FAURE à F. TOQUE, M. CAREL à R. GRISET, M. LATRECHE à V. CLOUS, D. FORTIN à A. BUNOUT.

**Absents excusés :** A. BOUREZG, S. GOZLAN, J.P. HUCHON, M. FAURE, M. CAREL, M. LATRECHE, D. FORTIN, J.L. MARQUET

Le Conseil Municipal désigne J. LEGIEC comme secrétaire de séance.

### 9. PLAN D'ALIGNEMENT DE LA RUE ROGER SALENGRO

Par délibération du 28 juin 2010, le Conseil Municipal approuvait le lancement de l'enquête publique préalable au plan d'alignement de la rue Roger Salengro.

Par arrêté du maire du 25 août 2010, Monsieur DECESSE, géomètre-expert, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur pour assurer le suivi de l'enquête publique organisée en mairie du 21 septembre au 5 octobre 2010 inclus. Un avis, publié sur l'ensemble des panneaux d'affichage municipal, dans deux journaux, « Le Parisien » et « Toutes les nouvelles », quinze jours avant le début de l'enquête, a présenté les modalités de celle-ci. Une notification individuelle a été adressée par courrier en recommandé avec accusé de réception à chaque propriétaire concerné par le projet.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête ont été mis à la disposition du public en mairie, au service Urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture. Les permanences du commissaire enquêteur se sont déroulées les mardis 21 septembre et 5 octobre 2010 de 14h00 à 16h00.

A l'issue du délai de l'enquête, le commissaire enquêteur a rédigé ses conclusions, a émis un avis favorable à l'établissement du plan d'alignement de la rue Roger Salengro et a suggéré que des dispositions soient prises par la commune (réunion d'information publique, parution d'un article dans

Hôtel de Ville : 63, rue Maurice-Berteaux - BP 350 - 78703 Conflans-Sainte-Honorine Cedex

Téléphone 01 34 90 89 89 - Fax Services administratifs 01 34 90 89 19/Services techniques 01 34 90 88 09

Courriel ville@mairie-conflans.fr Site Internet www.mairie-conflans-sainte-honorine.fr

Transmission au  
contrôle de  
légalité le:

Affiché le :  
08 DEC. 2010

le journal communal ou réponses individuelles adressées aux riverains concernés) pour expliquer précisément aux personnes concernées le projet d'aménagement prévu dans cette rue.

Conformément aux dispositions des articles L141-3 et L112-1 et suivants du Code de la Voirie Routière, le Conseil Municipal est compétent pour l'établissement des plans d'alignement et de nivellement, l'ouverture, le redressement et l'élargissement des voies.

Le plan d'alignement, auquel est joint un plan parcellaire, détermine après enquête publique la limite entre la voie publique et les propriétés riveraines. La publication du plan d'alignement attribue de plein droit à la collectivité propriétaire de la voie publique, le sol des propriétés non bâties dans les limites qu'il détermine. Lors du transfert de propriété, l'indemnité est, à défaut d'accord amiable, fixée et payée comme en matière d'expropriation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**APPROUVE** les conclusions du commissaire enquêteur jointes en annexe,

**APPROUVE** le plan d'alignement de la rue Roger Salengro

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Conseiller Général



Philippe ESNOL

Commune de  
**CONFLANS-STE-HONORINE**

---

---

**PLAN D'ALIGNEMENT**  
**Rue Roger Salengro**

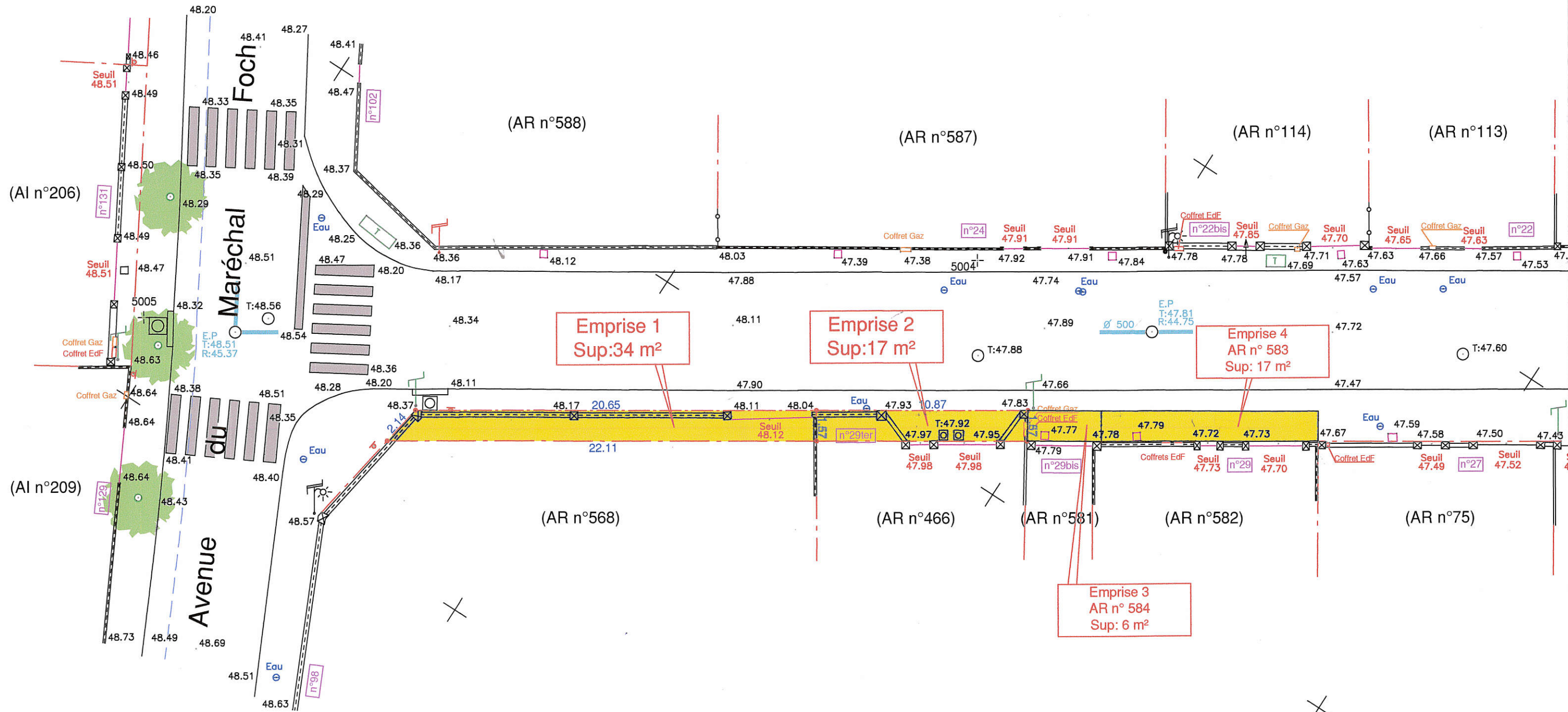
---

Echelle:1/200

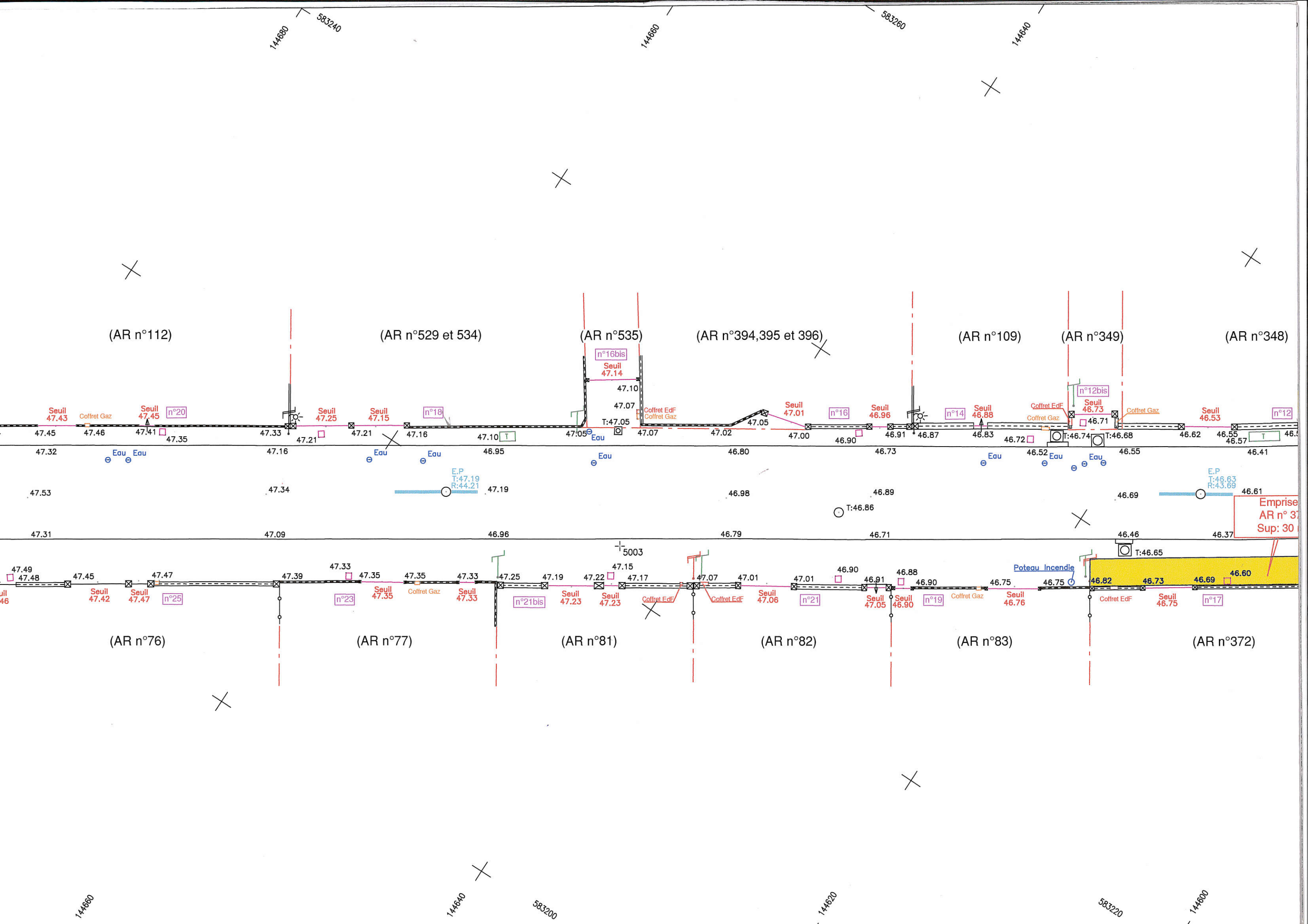
S.C.P. MONGRELET Claude & Fabrice  
Géomètres - Experts D.P.L.G.  
4, Rue Anoult Crapotte - BP 16  
78702 CONFLANS - SAINTÉ - HONORINE CEDEX  
Tél. 01.39.19.90.85. Télécopie 01.39.19.21.01.  
fabrice.mongrelet@mongrelet.geometre-expert.fr

MAI 2010





NOTA: LE NIVELLEMENT EST RATTACHE AU N.G.F.  
 ALTITUDES NORMALES. (I.G.N 1969 )



(AR n°112)

(AR n°529 et 534)

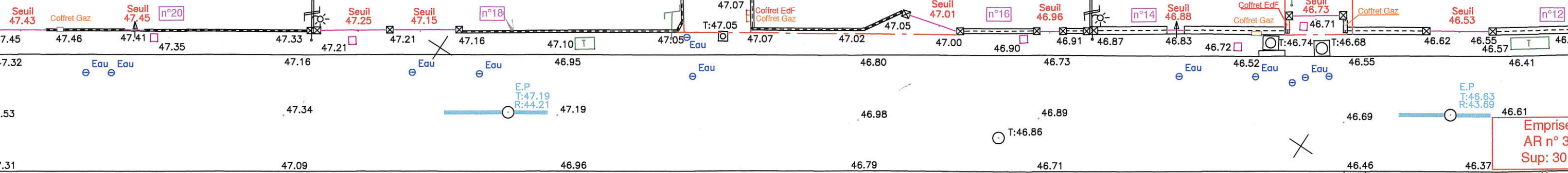
(AR n°535)

(AR n°394,395 et 396)

(AR n°109)

(AR n°349)

(AR n°348)



Emprise AR n° 372 Sup: 30

(AR n°76)

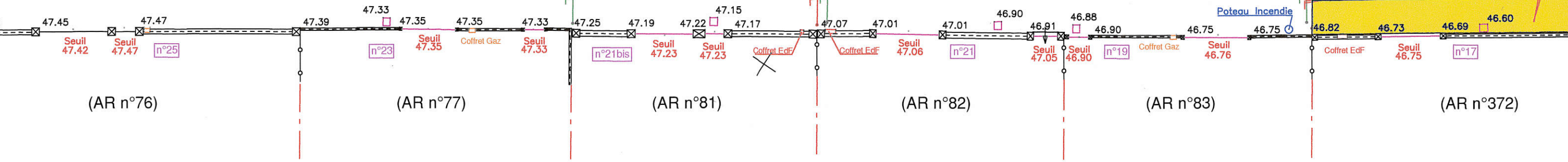
(AR n°77)

(AR n°81)

(AR n°82)

(AR n°83)

(AR n°372)



Poteau Incendie

